



Mairie – Le Village – 69870 Saint-Cyr-le-Château

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu sommaire de la séance du jeudi 12 novembre 2015

**Présents :** Jean-Pierre DUMONTET, Franck VERNHES, Annie MICHON, Isabelle VOUTE, Serge SAGE, Fabrice AUFRANT, Jean-Claude DESCROIX, Sophie WILLEME, Sylvain ROSSIGNOL, Hélène DULAC.

**Excusée :** Virginie MERVILLE (pouvoir à Sophie WILLEME).

**Secrétaire de séance :** Franck VERNHES.

Le compte rendu du Conseil municipal du 1er juillet 2015 est adopté à l'unanimité des présents à cette réunion.

#### I – Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

##### 1.1. Approbation des statuts

Le Maire a indiqué que, lors de sa réunion en date du 28 septembre dernier, le Conseil communautaire a adopté les nouveaux statuts de la CAVBS. Dès lors, les Conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce dossier.

Il rappelle les différents types de compétences :

- les compétences obligatoires : développement économique ; aménagement de l'espace ; équilibre social de l'habitat ; politique de la ville ; déchets ménagers ;
- les compétences optionnelles : voirie et parcs de stationnement ; assainissement ; eau ; protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; équipement culturels et sportifs ; action sociale ;
- les compétences supplémentaires : réalisation d'actions ou constitution de réserves foncières destinées aux projets communautaires ; plan local d'urbanisme (limitées pour l'instant au territoire de l'ancienne CAVIL) ; actions en matière de tourisme et de loisirs ; aménagement de rivières et lutte contre les inondations ; actions en matière culturelle et sportive...

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil approuve les statuts de la CAVBS.

##### 1.2. Présentation du pacte fiscal et financier

Le Maire a présenté au Conseil les éléments de réflexion pour la mise en place d'un pacte financier et fiscal dont l'objectif est de fixer une règle de partage des ressources, de coordonner les choix fiscaux, de définir des règles de solidarité et de péréquation financière entre les communes, de permettre de réaliser les projets structurants de l'Agglomération et son projet de territoire. Ce dossier ne nécessite pas un vote.

Il a souligné l'intérêt de ce document dont la première partie s'intéresse au diagnostic financier et fiscal du territoire. Ce dernier met en exergue les disparités entre communes et avec la CAVBS en termes de niveau d'épargne et d'endettement, de solvabilité, de potentiel fiscal et financier, de richesse des habitants, d'effort fiscal. Ces éléments permettent de caractériser la richesse et la santé financière des communes dans l'optique de l'effort à consentir par le territoire. Par exemple, en matière d'épargne nette par habitant, Saint-Georges-de-Reneins et Montmelas-Saint-Sorlin sont dans une situation diamétralement différente.

Une seconde partie est consacrée à la prospective financière de la CAVBS. En ce domaine, force est de constater que la situation n'est pas encourageante. En effet, les données montrent une dégradation rapide de la santé financière de l'Agglo avec un resserrement entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et donc une évolution de l'épargne nette, c'est-à-dire de la capacité d'autofinancement de l'Agglo presque inexistante, voire négative, à partir de 2017 et jusqu'à la fin du mandat. Aussi, afin de réaliser son plan prévisionnel d'investissement, l'Agglo devra, dès 2016, trouver 1 M€ de recettes supplémentaires. Pour ce faire, les leviers d'action de l'Agglo pourraient consister à faire prendre en charge, par les communes, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dont s'acquitte l'Agglo ; à augmenter les taux d'imposition communautaires ; à minorer à hauteur d'1M€ les allocations de compensation versées par l'Agglo aux communes ; à réduire les dépenses de fonctionnement de l'Agglo. A défaut, les investissements de l'Agglo devront être revus à la baisse.

La position défendue par le Maire à l'Agglo est d'augmenter les impôts de l'intercommunalité ou, à défaut, de trouver 1 M€ en fonctionnement et sur les investissements.

### **1.3. Rapport d'activité 2014**

Reçu le 2 octobre 2015, il est à la disposition des Conseillers municipaux et du public en Mairie pour consultation.

## **II – Engagements de travaux au titre des amendes de police**

---

Le Maire a évoqué une information transmise par les conseillers départementaux, Michel THIEN et Sylvie EPINAT, concernant le vote, le 2 octobre dernier par l'Assemblée départementale, de la répartition du produit 2014 des amendes de police qui s'élèverait, pour la commune, à 6 193 €. Cette somme sera employée pour l'aménagement du stationnement sur la place de l'église ; pour la sécurisation des embranchements entre la VC 401 et le chemin du Boulon et la VC 401 et le Chemin de la Madone ; pour la réfection de la signalisation horizontale aux carrefours communaux.

Une notification officielle parviendra ultérieurement à la commune qui, pour percevoir cette subvention, doit prendre une délibération.

Aussi, à l'unanimité des présents, le Conseil s'est-il engagé à mettre en œuvre ces travaux qui seront suivis par la commission voirie.

## **III – Révision loyer et charges du logement école**

---

Comme chaque année au premier septembre, le Conseil doit réviser le loyer du logement communal du bâtiment public, la révision du loyer de la cure intervenant, elle, au mois de février. A l'unanimité des présents, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Concernant le loyer : il progresse de +0,08 % en fonction de l'indice national de référence et passe donc de 415,30 € à 415,63 € mensuels.

Concernant les charges, elles s'élevaient à 136 € mensuels pour l'eau et chauffage. Le prix du fuel ayant diminué de 8,67 %, les charges s'abaissent donc à 124 € par mois (-12 €).

## **IV – Retrait de communes au SYDER**

---

Le Maire a évoqué un courrier du SYDER en date du 5 octobre concernant le retrait de ce syndicat de 8 communes appartenant à la Métropole. A l'unanimité des présents, le Conseil s'est prononcé pour le retrait de ces communes.

## **V – Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau distribuée**

---

Reçu le 17 juillet, il est à la disposition des Conseillers municipaux et du public en Mairie pour consultation.

## **VI – Décision modificative budgétaire n°2**

---

Afin de pouvoir honorer une dépense de 336 € pour le FPIC 2015, le Conseil, à l'unanimité des présents, a décidé d'ouvrir la ligne de crédit nécessaire en prenant les fonds correspondants sur la ligne budgétaire « entretien de voies et réseaux ».

## **VII – Point budgétaire**

---

Le Maire a présenté le tableau du suivi permanent de la situation financière de la commune.

Au 12 novembre 2015, étaient réalisés 84,59 % des dépenses de fonctionnement (76 977,61 €) et 77,71 % des recettes de fonctionnement (73 048,50 €).

Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élevaient à 54 921,16 €, et 60 737,55 € avaient été perçus en recettes.

La projection du résultat de clôture au 31 décembre 2015 était de 102 311,34 €.

La situation s'est améliorée par rapport au dernier point, en raison notamment de l'encaissement de subventions.

## VIII – Tour de garde des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

---

Les élus ont calé ensemble le tour de garde des prochaines élections régionales. Il sera fait appel à des assesseurs parmi les Saint-Cyriens afin de compléter la composition du bureau de vote en fonction des différentes tranches horaires.

## IX – Point sur le contrat pluriannuel – Délibération Maison de village

---

Le Maire rappelle que cinq opérations sont inscrites au contrat pluriannuel qui lie la commune et le Département pour la période 2013 / 2015.

Il évoque l'opération des « sanitaires pour l'école et les personnes à mobilité réduite ». Le coût des travaux avait été estimé à 50 000 € HT, subventionnable à hauteur de 35 % par le Département, soit 12 250 €, après les 15 000 € obtenus de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). A ce jour, le coût représente 40 000 € et il se dégage donc une disponibilité de 10 000 € qui permettra la réalisation de travaux périphériques à cet équipement.

Concernant l'opération « cimetière et columbarium », 10 000 € ont été inscrits au contrat, pour une subvention de l'ordre 3 500 € formalisée par un arrêté du 18 décembre 2013. Sur ce sujet, il est donc nécessaire de solliciter un acompte avant le 18 décembre 2015 et un report de délai pour la réalisation des travaux afin de ne pas perdre cette subvention.

Des devis pour l'aménagement intérieur du cimetière ont été sollicités auprès des établissements MERVILLE pour l'enduit du mur d'enceinte, et auprès de l'entreprise DESBROSSE pour la réfection des allées avec un gravillon du même type que celui utilisé récemment pour la place publique. Le devis DESBROSSE représente un coût global de 3 906 €. Le columbarium avait été chiffré pour un montant de 3790 €. Le devis MERVILLE est attendu.

Concernant l'opération « chaufferie pour la Maison de village », 45 000 € HT ont été inscrits au contrat et le Département a pris un arrêté de subvention à hauteur 17 750 € le 28 mars 2014. Il convient donc de lancer désormais rapidement les études, en lien aussi avec l'avenir de l'école. La commission bâtiment doit se remobiliser sur le sujet.

Concernant l'opération « verrière pour la Maison de village », une dépense de 33 000 € HT a été inscrite au contrat pour une subvention escomptée de l'ordre de 11 550 €, et l'arrêté attributif doit être demandé en 2015.

Concernant le renouvellement du matériel informatique, la dépense envisagée était de 5 000 € HT et la subvention attendue de 1 750. 2 827 € sont dépensés à ce jour.

A la suite de cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil a décidé de solliciter auprès du Département un délai pour la réalisation des travaux au cimetière et pour le columbarium, et de solliciter la subvention pour la verrière de la Maison de village.

## X – Informations diverses

---

**10.1. Cours de yoga :** Depuis 2014, des cours privés de yoga ont lieu à la Maison de village, le mercredi soir pendant une heure et demie. Le coût de la location de la Maison de village est de 10 € par séance. L'organisateur souhaite passer à deux séances, les mardis et mercredis soir, avec toujours le même tarif de location de 10 € par séance, et mettre en place une séance d'une heure pour les enfants à partir de janvier, le mercredi, avec un tarif de location de 5 € la séance. A l'unanimité des présents, le Conseil municipal s'est prononcé pour la mise à disposition de la Maison de village pour un coût de 10 € pour les séances adultes et de 5 € pour les séances enfants.

**10.2. Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) :** Le Maire a évoqué le courrier du Préfet reçu le 9 novembre concernant le projet d'un nouveau schéma de coopération intercommunale. Cette vision prospective concerne le regroupement, à l'horizon 2020, de l'Agglo, de la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR) et de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, représentant 174 000 habitants et 91 communes. Les communes ont deux mois pour se prononcer, sachant qu'une non-réponse vaut accord.

Les élus de l'Agglo, qui ont abordé ensemble le sujet, souhaiteraient plutôt privilégier un axe nord sud avec la communauté de communes Saône Beaujolais et la communauté de communes Saône Pierres Dorées, voire aussi avec les communautés de communes de la Côtière de l'Ain. Un modèle de délibération en ce sens sera sans doute proposé prochainement par l'Agglo.

**10.3. Passage TNT à la HD :** Selon une information reçue par courrier en Mairie, le 5 avril 2016 la télévision numérique terrestre passera à la haute définition.

**10.4. Date du prochain Conseil municipal :** Il aura lieu le samedi 19 décembre à 10h30 et sera consacré au PLU et au SDCI.

**10.5. Sacs de tri :** Ils sont mis en place par l'Agglo pour les bouteilles de verre. Les demandes doivent être déposées en mairie en vue d'une commande groupée.

**10.6. Programme de voirie 2016 :** En vue de l'élaboration du programme de voirie 2016, l'Agglo sollicite le retour des besoins des communes avant le 20 novembre. La commission voirie est chargée de fixer une réunion pour procéder au tour des chemins.

**10.7. Dispositions de la loi NOTRe :** La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, offre la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS. Ce sujet sera abordé prochainement.

**10.8. Déclarations préalables :** Les demandes respectives des conjoints Jean-Claude DESCROIX pour un terrain au Parasoir, et Hans de VET pour une piscine au Parasoir, ont reçu une réponse positive.

**10.9. Association météorologique entre Loire et Rhône :** Cette association a sollicité la commune pour occuper la Maison de Village le 19 mars de 18 à 23 heures. Compte-tenu des services rendus à la commune par 2 membres de l'association (Guy Blanchet et Josiane Dumontet) au niveau de la rubrique « météo » du bulletin municipal, la gratuité leur sera accordée.

**10.10. Demande de subvention de la Banque alimentaire du Rhône :** Le Conseil municipal a décidé de ne pas apporter une réponse positive à cette sollicitation.

**10.11. Fonds départemental 2015 de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux :** Le Maire a informé le Conseil du courrier émanant du Président du Conseil départemental, en date du 3 novembre 2015, l'informant que le montant de ce fonds, destiné à être réparti par le Département entre les communes de moins de 5 000 habitants, était ventilé en fonction d'un barème « *tenant compte notamment de l'importance de la population, du montant des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal fourni* ». En raison de la scission entre la Métropole et le Département, le montant à répartir en 2015 est en baisse de 16 % par rapport à l'année précédente. La somme allouée à Saint-Cyr sera versée d'ici à la mi-décembre 2015.

**10.12. Situation de l'école :** Sylvain ROSSIGNOL dresse le compte rendu du dernier Conseil d'école qui s'est tenu la semaine dernière. Le règlement de l'école, défini par les parents et le Conseil d'école, a été validé. Les enfants ont visité le Musée Confluence jeudi dernier. Une sortie à l'auditorium et au théâtre de Villefranche est prévue, ainsi que des sorties athlétisme, pétanque et basket.

En termes d'effectifs, l'école accueille toujours 11 élèves, après trois départs et trois arrivées cette année (3 CM2 ; 3 CE1 ; 1 CP ; 2 grande section et 2 petite section de maternelle). Pour la prochaine année scolaire, 3 départs sont prévus mais il n'y a pas, pour l'heure, de nouveaux élèves en perspective, d'où une inquiétude grandissante quant à l'avenir de l'école. L'effectif réel est en effet de 9 élèves (hors classes de maternelle) et s'abaissera à 6 écoliers l'an prochain...

Les élus ont été une nouvelle fois interpellés sur le fait d'aller chercher des enfants à l'extérieur. Sur ce sujet, et conformément à sa délibération prise l'an dernier, le Conseil municipal, unanime, a réaffirmé le fait que l'école n'a pas vocation à accueillir des enfants des communes alentour alors même que tous les Saint-Cyriens en âge d'être scolarisés ne le sont pas tous à l'école du village. La commune ne pourra pas maintenir l'investissement financier conséquent qu'elle consacre à l'école si cette dernière est composée d'une majorité d'élèves venus de l'extérieur et si n'apparaît pas une perspective de renversement de la tendance à très court terme.

Au sujet des effectifs, le Maire a rencontré dernièrement M. BRISSAUD, inspecteur de l'Education nationale, qui ne disposait pas de nouveaux éléments par rapport au courrier du DASEN en date du 26 janvier 2015 dont le Maire a de nouveau donné lecture.

La commission école a mené deux actions ; une rencontre avec les 4 familles ayant des enfants pouvant intégrer la maternelle (2 sont venues) ; une réunion des familles de ceux qui sont partis l'an dernier. Toutes sont venues et il ressort globalement qu'elles sont très satisfaites des écoles dans lesquelles évoluent leurs enfants et qu'un retour à Saint-Cyr n'est pas envisagé.

La position du Conseil municipal reste donc à formaliser en fonction des études prospectives pouvant être menées. L'inspecteur de l'Education nationale présentera sa carte scolaire au DASEN le 12 janvier, puis au Préfet le 2 février 2015.

Dans ces conditions, la commission scolaire se réunira de nouveau pour avoir une vision prospective et pluriannuelle des effectifs. Tous les parents seront à nouveau sollicités. A la lumière de ces éléments, le Conseil constituera un dossier avant le 12 janvier pour défendre l'école ou bien abandonner, faute d'effectifs suffisants.

Une réunion de la commission sera fixée rapidement et en tout état de cause avant le Conseil municipal du 19 décembre.

Par ailleurs, le Maire a informé le Conseil qu'au cours du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> trimestre, les enfants pourront aller à la piscine Le Nautile dans le cadre du processus « savoir nager ». L'Agglo a en effet décidé de payer des lignes d'eau à la piscine pour favoriser l'apprentissage de la natation aux élèves. Cette prestation est gratuite et concerne les enfants à partir de la grande section de maternelle, mais il reste à financer le transport. Sur ce point, un rapprochement avec les écoles de Montmelas et Denicé a été entériné. Il y a 34 enfants à Denicé, 18 à Montmelas et 9 à Saint-Cyr, ce qui correspond à un car de 60 places. Ces 12 séances de natation auront lieu soit le mardi, soit le jeudi matin (hypothèse la plus favorable), pour un coût global de l'ordre de 950 € pour le transport par école. Ce coût sera sans doute réduit par la mutualisation du transport avec Denicé et Montmelas. Les Amis de Saint-Cyr seront sollicités pour participer au financement. Le Conseil, unanime, a décidé de financer cette action. Sa valeur viendra en déduction de la subvention 2016 à la Coopérative scolaire.

**10.13. Toilettes publiques :** Le Maire a donné lecture d'un message émanant de touristes lyonnais venus randonner à Saint-Cyr et qui se sont félicités de l'état des toilettes publiques : « *Cela fait plaisir d'entrer dans un lieu public où tout fonctionne et impeccable. Compliments* ».

**10.14. Rhône Fleurissement :** Le Maire a évoqué le courrier qu'il a reçu du Président de Rhône fleurissement. Par cette lettre, le Président Jacques LARROCHETTE déplore la baisse de la subvention du Conseil départemental de 39 000 € à 20 000 € et sollicite le soutien des maires du Rhône. Malgré tout l'intérêt qu'il porte au fleurissement du Département, le Conseil a décidé de ne pas donner suite à ce courrier, la commune ne participant pas au label « Villes et villages fleuris », ni au concours de fleurissement départemental.

**10.15. Document « VITE LU » de la CAVBS :** Il a été reçu et diffusé ce jour.

**10.16. Dates des prochaines commissions :**

- Commission voirie : le 28 novembre à 8h30 ;
- Commission bâtiments : le 28 novembre à 10h00 ;
- Commission école : le 9 décembre à 19h30 ;
- Commission tourisme, urbanisme, environnement : le 5 décembre à 9h00.

## **XI – Questions diverses**

---

- Hélène DULAC évoque le volet de la porte de la cuisine du logement du bâtiment communal dont le gond a lâché. Le nécessaire sera fait rapidement pour une remise en état.
- Sylvain ROSSIGNOL aborde le projet de remise en état du jalonnement du sentier des Agneaux et les félicitations des randonneurs qui fréquentent le Parasoir suite à la déviation réalisée depuis la barrière qui interdisait jusqu'ici la poursuite de l'itinéraire. Une réunion sera à prévoir pour l'itinéraire et sa signalétique permettant d'emprunter le sentier dans les deux sens. L'Office de Tourisme sera sollicité en vue d'une aide financière. La Commission tourisme, urbanisme et environnement est chargée de mener à bien ce dossier.
- Sylvain ROSSIGNOL, représentant de la commune au SYDER, évoque l'obligation qui sera faite aux communes, à partir de l'an prochain, d'indiquer les horaires d'éclairage public, pour des raisons de responsabilité.
- Serge SAGE s'est félicité de l'élagage réalisé à l'initiative de Madame RIVIER.

La séance est levée à 22h30.

Vu pour être affiché le 5 décembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L. 121-17 du Code des Communes.

Le Maire : Jean-Pierre DUMONTET